



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre en Seine-et-Marne
QUARTIER HENRI IV – PLACE D'ARMES –
77300 FONTAINEBLEAU
☎ : 01 60 39 60 69 / E-Mail : seine-et-marne@ffrandonnee.fr

Assurance R.C.P.

WTW France – Département Sport Immeuble
Quai 33 - 33/34 quai de Dion Bouton
CS 70001 - 92814 PUTEAUX
Tél. 09 72 72 01 19

ffrandonnee@grassavoye.com

Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière

GROUPAMA - Assurance-crédit et caution
132, rue des Trois Fontanot - 92000 -NANTERRE
Tél. 33(0)149313131
Contrat n° 4000716162/0



Association Hors Circuit

26 bld de Lorraine 77360 Vaires sur Marne
Association affiliée FFRandonnée n° IM075100382
<https://www.hors-circuit.fr>

REFERENTE : Responsable du séjour :

Elisabeth MARCHAND

06 14 65 54 68

elisamar@laposte.net

_ Vaires-sur-Marne le 21/05/2023,

NOTICE D'INFORMATION SEJOUR RAQUETTES

À CHATEL « Les Portes du soleil »

Val d'Abondance en Haute-Savoie

Du samedi 13 janvier 2024 au samedi 20 janvier 2024

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2022-2023 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2022-2023 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass ☐ Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum, 40 au maximum.

Déplacement Vaires-sur-/Marne/Châtel en car

PROGRAMME DESCRIPTIF :

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique des raquettes. Ce programme est susceptible d'être modifié en fonction des conditions météorologiques.

Samedi 13 janvier les participants, munis de leur pique-nique pour le samedi midi, sont attendus à 6h45 gare de Vaires-sur-Marne, pour un départ à 7h00, début du séjour.

7h10 aux Pêcheurs

7h20 départ au plus tard pour CHATEL où nous rejoindrons notre hébergement pour la semaine :

HEBERGEMENT :

Cap France "village vacances le Gite"

835 Route de THONON

74390 CHATEL

Site : www.le-gite-chatel.com

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

Au programme :

5 journées de raquettes :

- Soit sur la journée entière avec pique-nique soit par demi-journées, avec déjeuner au "Gite", selon les groupes, le programme et les conditions météorologiques.

1 journée (mercredi) :

- Matinée libre (possibilité d'aller au marché de CHATEL)
- Après-midi départ en car à ABONDANCE, visite commentée de l'Abbaye d'Abondance et de la Maison du Fromage avec dégustation.

Retour le samedi 20 janvier en car. Arrêt pique-nique fourni par le "Gite".

Fin du séjour à l'arrivée du car à la gare ou au parking des pêcheurs à Vaires-sur-Marne

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 790 € par personne, en pension complète, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle, selon disponibilité : 141 € pour le séjour.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est très limité et leur attribution est non-prioritaire.

Merci d'indiquer votre souhait dès la pré-inscription.

Ce prix comprend :

- Le trajet en car de Vaires-sur-Marne à Châtel puis de Châtel à Vaires-sur-Marne.
- Les déplacements sur place pour les différentes activités prévues au programme.
- Les télécabines.
- L'hébergement en chambre double, avec sanitaire complet dans chaque chambre.
- La pension complète du 13 au 20 Janvier 2023, dont au moins deux menus régionaux le soir et les paniers repas à composer (buffet).
- Le vin à table, le café au déjeuner
- Le goûter de 16H30/ 17H30
- Les lits faits à l'arrivée.
- Les serviettes de toilettes fournies.
- L'encadrement des randonnées en raquettes par des accompagnateurs diplômés (groupes de 12 personnes maximum)
- Les animations le soir
- Visites, excursions : Visite commentée de l'abbaye d'Abondance et la visite de la maison du Fromage avec dégustation (vin blanc de Savoie, jus de pomme et fromage Abondance)
- Les taxes de séjour.
- La contribution EIT

Ne sont pas compris :

- Les assurances facultatives individuelles proposées par la FFRP, avec extension Covid
- Le pique-nique du premier jour.
- Les dépenses personnelles.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

2/4

IMv9-Annexe 12-noticeinfopréalable-09-2018

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Un aller-retour Vaires-Sur-Marne/Châtel en car inclus dans le prix du séjour.
Navettes sur place gratuites sur la station.
Télécabines inclus dans le prix du séjour.
Un transport en car communal vers Abondance inclus dans le prix du séjour.

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 23 Mai et jusqu'au 07 Juin 2023. Les participants sont invités à s'associer en vue d'occuper des chambres à 2 lits dès leur préinscription. Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 190 € (à l'ordre d'Hors Circuit).
Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 10 juin.
En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par Hors Circuit.
S'il est décidé de réaliser ce séjour, Hors Circuit proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription.
Votre inscription sera définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours.
Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES

A l'inscription définitive vous pourrez souscrire à l'assurance individuelle facultative « Annulation et interruption de séjour » au moyen du bulletin de souscription joint à cet envoi.
Son coût est de 21 € p/p ou de 27 € p/p pour une chambre seule, prix 2023 à actualiser pour 2024
Cette assurance vous est vivement recommandée.
Il est bien entendu que tous les inscrits à ce voyage devront être titulaires de la licence 2023-2024

PAIEMENTS

- 1er acompte de 190 € à la pré-inscription, encaissé le 19 Juin 2023
- 2ème acompte de 200 € à l'inscription définitive, encaissé le 10 Juillet 2023
- 3ème acompte de 200 € à l'inscription, encaissé le 10 Novembre 2023
- Solde du séjour 200 € à l'inscription, encaissé le 10 Décembre 2023

Pour les personnes disposant d'une chambre seule, les 3 versements à l'inscription définitive seront de 200+47 €, soit 247€ chacun.
Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre d'Hors Circuit.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

- Annulation faite avant le 19 Juin: restitution des sommes versées avec une retenue de 10 € pour frais de dossier
- Annulation faite entre le 20 Juin et le 10 Octobre : retenue de 30 % du prix du séjour
- Annulation faite entre le 11 Octobre et le 10 Décembre 2024 : retenue de 40% du prix du séjour
- Annulation faite entre le 11 Décembre et le 02 Janvier : retenue de 40% du prix du séjour
- Annulation postérieure au 03 Janvier 2024 : retenue de 100% du montant total du séjour.

Les primes des assurances souscrites et la contribution EIT seront systématiquement dues.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre adhérent Hors Circuit. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire.

Cependant les contributions **EIT** ainsi que les primes des assurances éventuellement souscrites seront systématiquement dues.

Le participant remplaçant devra remplir un formulaire d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions **EIT** et éventuellement des primes d'assurance facultatives.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la rando pour apprécier pleinement ce séjour.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, il est indispensable de vous munir de votre carte d'identité, de votre carte vitale, de vos médicaments personnels et de votre licence FFRP 2023/2024.

DIVERS :

Les participants à ce séjour seront contraints de se soumettre aux conditions sanitaires en vigueur.

Une réunion des participants, sera organisée, sa date fixée ultérieurement

Conditions générales de vente et contrat d'assurance joints au bulletin de pré-inscription et d'inscription

- Activités proposées - Calendrier des inscriptions -

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :

<https://www.hors-circuit.fr> .